



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
du Pas-de-Calais**

Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ARRAS, le 10 janvier 2022

Courriel : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Décision concernée : Projet d'arrêté modificatif instituant des réserves temporaires de pêche sur les communes de Rumilly et Verchocq

Dates de consultation : du 6 décembre 2021 au 26 décembre 2021

Résultat de la participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Synthèse des observations du public

Le projet d'arrêté modificatif instituant des réserves temporaires de pêche sur les communes de Rumilly et Verchocq a été mis à disposition du public du 6 décembre 2021 au 26 décembre 2021 conformément aux dispositions de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012.

Aucune remarque n'a été formulée sur le projet d'arrêté mis à disposition du public pendant 21 jours.

En conséquence, le projet d'arrêté préfectoral peut être proposé à la signature de M. le Préfet du Pas-de-Calais.

